COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 Décembre 2010

Lieu: Mairie

Ouverture de séance: 17 H 00

Présents à la séance : Mesdames Brigitte GIROUD, Régine GONSOLIN, Annick VARGOZ, Nicole ODDON, Claire COLLIGNON, Messieurs LAGIER Claude, Bernard MUNARI, Bernard DETRAU, Alain D'HEILLY.

Absent: Monsieur Louis FLAVIEN procuration donnée à Monsieur Bernard DETRAU.

Secrétaire de séance : Madame Claire COLLIGNON

Ordre du jour :

- → Concession cimetière.
- Э Nettoyage réservoir d'eau potable.
- → Contrat déneigement.
- Э Bâtiment « Marcel PLAZY ».
 - ✓ Choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage
 - ✓ Demande de subvention au Conseil Régional, programme E.S.L.
- ∋ Ecole de Savournon participation.
- ∋ Devis complémentaire STP PISTONO Denis
- ∋ Informations diverses.
- Questions diverses

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 27 octobre 2010

Le compte rendu est approuvé à **l'unanimité**.

э Concession cimetière

Le Maire expose : le 20 Février 2001, le Conseil Municipal présidé par le Maire, Madame Anne Marie ROSIQUE, a délibéré sur des tarifs de concession en Franc. Depuis le passage à l'Euro, nous établissons des titres en Euro avec une simple conversion comportant des centimes d'Euro. Le comptable des collectivités territoriales souhaiterait des tarifs arrondis à l'Euro. Il serait opportun de réévaluer les tarifs des concessions qui sont en places depuis 2001.

Le Maire propose:

<u>Concession</u>	<u>perpetuelle</u> :	de 1. 25 m	à	350.	00	€
		de 2.50 m	à	700.	00	€
<u>Concession</u>	<u>trentenaire</u> :	de 1. 25 m	à	250.	00	€
		de 2. 50 m	à	500.	00	€

VOTE: Unanimité.

э Nettoyage du réservoir d'eau potable

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le nettoyage et la désinfection des réservoirs d'eau potable, conformément au Règlement du Code de la Santé Publique doivent être effectués au moins une fois par an.

Le Décret n° 2007-49, du 11 Janvier 2007 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et l'Article R 1321-53 fixent les modalités réglementaires.

La Société S.O.S. NET EGOUTS à Gap, nous propose le nettoyage de notre réservoir conformément à la réglementation, pour un montant de 500.00 € HT.

Le Maire propose l'intervention de cette société, au printemps, et l'accord pour valider le devis n° 101101924, en date du 29 Novembre 2010.

VOTE: Unanimité.

э <u>Contrat de déneigement</u>

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat de déneigement, d'une validité de 10 ans, établi avec Monsieur Loïc COCHONNET, est arrivé à terme le 08 Décembre 2010.

En accord avec Monsieur Loïc COCHONNET, le contrat a été revu dans son intégralité.

Les modifications apportées sont les suivantes :

> Article 1

Il y a lieu de lire « travaux agricoles et adresse postale 05400 » .

➤ Articles 2, 3, 4 et 5

Sans changement.

➤ Article 6

Abrogé.

➤ Article 7

Modifié en fonction de l'abrogation de l'article 6.

> Articles 8, 9, et 10

Sans changement.

> Article 11

Comportant un tarif d'astreinte de 1 500. 00 €.

➤ <u>Article 12</u>

Modifié avec un tarif horaire de 50.00 € HT.

Le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour rédiger un nouveau contrat avec Monsieur Loïc COICHONNET.

VOTE: Unanimité.

э <u>Bâtiment « Marcel PLAZY »</u>

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n° 55/2010, du 27 Octobre 2010, concernant le souhait de remettre aux normes les cinq logements de l'Immeuble « Marcel PLAZY », et de faire appel à une assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Trois architectes ont été sollicités, à savoir :

Monsieur Joseph NESCI, Monsieur Eric GERNEZ, Monsieur Jacques PRAZ.

Э Monsieur Jacques PRAZ n'a pas fait de proposition.

Э	Monsieur Joseph NESCI	1ère Phase	5 700.	00	€
		2 ^{ème} Phase	8 500.	00	€

Total de 14 200. 00 €

→ Monsieur Eric GERNEZ 1^{ère} Phase 4 500. 00 €

 $2^{\text{ème}}$ Phase 7 500. 00 €

Total de 12 000. 00 €

Le Maire propose de retenir le Cabinet d'Architecture Eric GERNEZ pour l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

VOTE: Unanimité.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le montant des travaux de réfection des cinq logements est estimé

à 170 000.00 € HT et propose le plan de financement suivant :

Montant des travaux TTC : 179 350. 00 €

Subvention sollicitée FSL CR PACA 136 000. 00 €

Autofinancement 34 000. 00 €

TVA 9 350. 00 €

TOTAL TTC 179 350. 00 €

VOTE: Unanimité.

э <u>Ecole de Savournon Participation</u>

Compte rendu du Conseil Municipal du 10 Décembre 2010

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal avoir reçu, en date du 03 Décembre 2010, le décompte de la

participation financière de la commune aux charges de fonctionnement de l'Ecole de Savournon, pour l'année scolaire

2009/2010.

Le montant de cette participation s'élève à 997. 19 € par enfant, et l'école de Savournon accueille 3 enfants de la

commune.

Le Maire propose d'émettre un mandat d'un montant de 2 991, 57 € au bénéfice de la commune de Savournon

et de signer les pièces afférentes à ce dossier.

VOTE: Unanimité.

э <u>Devis complémentaire STP Pistono Denis</u>

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la STP PISTONO Denis a commencé les travaux pour le nouvel

emplacement du « point propre », sous l'Eglise, conformément à la délibération n° 56/2010, du 27 Octobre 2010.

L'emplacement a été défini au plus près du talus, ce qui fait qu'il y a un dégagement devant le radier béton qui n'est pas

traité, avec un risque d'enfoncement du camion de collecte.

Pour palier à ce problème, la STP PISTONO Denis nous propose un prolongement de la zone parking de 40 m², avec un

terrassement sur 35 cm et la stabilisation du terrain, pour un montant de 985.00 € HT, soit 1 178.06 € TTC.

Le Maire propose, pour qu'il y est une cohérence et une finalisation de faire réaliser ces travaux supplémentaires.

VOTE: Unanimité.

∃ Informations diverses

Le départ de Monsieur Franck Leroy, Employé Communal.

Le départ de Monsieur Lionel WIAME, le 11 Janvier 2011, du logement B de la Mairie.

Le Maire clôture la séance à 18 H 45.

5

Le Maire

Alain D'HEILLY